

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN DE LA DROME

Créée par arrêté préfectoral n°4566 du 28 décembre 1993

DELIBERATION n°2025-02

Séance du 8 juillet 2025

OBJET : ADOPTION DU PROJET DE NOUVEAU SAGE POUR LE BASSIN VERSANT DE LA DROME

L'an deux mil vingt-cinq, le huit juillet à neuf heures, la Commission Locale de l'Eau (CLE) s'est réunie à Aouste sur Sye, sous la Présidence de Monsieur Pierre LESPETS.

Membres présents : 32 Nombre de mandats : 8 Soit 40 votants sur 52 membres

Membres présents :

ARNAUD Jody	F. Hôtellerie Plein Air	LEMERCIER Christophe	Mairie Crest
BAUDIN Pascal	CC Diois	a mandat de MATHIEU Roger	
BAUDOIN Jean-Louis	Maire St-Benoit-en-Diois	MAGNON Gilles	CC Crestois Pays Saillans
BLANC Ludwig	SID	MASSE Yannick	Mairie Aubenasson
BRELY Christian	FDPMA	a mandat de DANCHIN Justine	
BREYNAT Philippe	OUGC	MATRON Jean-Pierre	OFB
BOUTARIN Stéphane	Chambre Agriculture	MARION Christine	Mairie Grâne
a mandat de CHAILLOU Christian		MARTIN Freddy	Mairie Saillans
CAILLET Christian	SM Scot Vallée Drôme	MICHEL DANSAC Marie-Thérèse, Assoc.riverains	
CHARMET Martine	CD 26		Printegarde
CROZIER Gérard	CCVD	PRINCIC Emmanuelle	DDT 26
DELORME Dominique	UNICEM	a mandat de LONJARET Emmanuelle, VITALI Hervé	
GAGNIER Gérard	PNR Vercors	REY Rémi	Mairie Saint-Roman
GILLES Daniel	CD26	SERRALONGUE Galcérand	Agribio Drôme
GIRARD André	Assoc. Moulins et canaux	SIMONIN Véronique	Sous-préfète de Die
GREGOIRE Emmanuel	ADARII	SIVADE Eve	Agence de l'eau
GRULOIS Stéphane	CNPF	a mandat de BRUNET de la CHARIE Gabrielle	
a mandat de OMNES Olivann		SOUDE Fabienne	Mairie de Die
GUEMAIN Karen	CNR	TRON Frédéric	SMRD
LESPETS Pierre	Mairie Loriol, Pdt CLE		
a mandat de LADEGAILLERIE Jacques			

Autres présents :

ALBAN Nicolas	Agence de l'eau
BEGOU Matthieu	ODG Clairette de Die
BONNEFOIS Audrey	CD26
BOYER René	Printegarde
COLOMB Lise	CDC Valsoleil
DESCORME Hadrien	UNICEM
DURANT Emilie	CCD
DODET Florence	CCVD
GIRARD Sabine	INRAE
KRIER Serge	AB 26
LAGRANGE Philippe	Biovallée
LESAFFRE Nathalie	CD26
MALLORET Adrien	INRAE
PASOLETTI Yvan	UNICEM
ROURE Stéphane	DDT26
REGNIER Yannick	Biovallée
VEYRET Claude	Biovallée
TAVERNIER Perrine	Rep. Députée

Observateurs :

MALICORNE Emile
DERONZIER Sophie
PARISOT Thomas
VEYRET Claude

SMRD :

ARNAUD David, Directeur
CHIROL Nelcy, Secrétaire
PROUST Cédric, Resp ; Pole SAGE
PETIT-JEAN Claire, CM appui au SAGE

Membres excusés :

AURIAS Claude	Région AURA
ARAMBURU Jean	Mairie Valdrôme
BOUVIER Jean Marc	SIGMA
PHELIPPEAU Eric	CD26
STAPHORST Michel	Comité D. Drôme Canoë kayak
VINAY Dominique	Maire Pontaix

La Commission Locale de l'Eau délibérant valablement,

Vu la révision du SAGE Drôme engagée par la CLE par délibération du 4 avril 2018,

Vu les orientations stratégiques validées par la CLE le 19 juin 2019 et approuvées par le Comité d'Agrément le 21 novembre 2019,

Vu le programme de travail pour la révision du SAGE, intégrant le lancement d'une nécessaire étude prospective SAGE Drôme 2050, validé par la CLE par délibération du 29 juin 2021,

Vu le SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027 adopté par le Comité de Bassin le 18 mars 2022,

Vu le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Rhône Méditerranée 2024-2030 adopté le 8 décembre 2023,

Vu l'important travail d'étude et de concertation conduits de 2016 à 2025,

Vu la stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique validée par délibération de la CLE du 25 juin 2024,

Vu la délibération de l'état des lieux actualisé et de l'exposé des nouveaux enjeux, de la stratégie et des objectifs du nouveau SAGE validés par la CLE à la date du 18 mars 2025,

Vu la consultation sur le projet de SAGE via les 5 commissions thématiques réunies en mars et avril 2025, la prise en compte des avis et la relecture juridique ayant permis d'affiner et de conforter le projet de nouveau SAGE Drôme,

Vu la présentation du projet de nouveau SAGE Drôme faite en séance,

Après en avoir délibéré, la CLE plénière, à la majorité de ses membres présents et représentés :

- APPROUVE le projet de SAGE Drôme révisé, à savoir le PAGD, le Règlement et l'Atlas cartographique ;
- APPROUVE le document d'accompagnement du SAGE Drôme révisé, à savoir le rapport environnemental et d'évaluation des incidences Natura 2000 ;
- AUTORISE le Président à procéder aux étapes de consultation nécessaires du projet de SAGE révisé en vue de son approbation préfectorale ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- INVITE tous les partenaires à poursuivre leur implication, chacun à son niveau, dans la déclinaison opérationnelle à venir du projet de SAGE, via le PAPI, le PTGE et le contrat eau et climat.

Le Président de la
Commission Locale de l'Eau,

Pierre LESPETS

